

# MULTIRISQUE & RESPONSABILITE CIVILE PRO PROFESSIONS PARAMEDICALES



L'assurance en plus facile.

## OBJET DU CONTRAT

Une offre Responsabilité Civile Professionnelle spécifiquement conçue pour les besoins de la profession avec la possibilité de souscrire en option une multirisque professionnelle pour protéger votre cabinet et son contenu, une offre multirisque immeuble si vous êtes propriétaire des murs du cabinet et une protection juridique pour vous accompagner et vous conseiller en cas de litige.

## LES TENDANCES DU MARCHÉ :

› 180 000 praticiens paramédicaux libéraux ou mixtes exercent en France en 2014.

## EXEMPLE DE SINISTRE RECENT TRAITE PAR NOS SERVICES :

› « On a forcé la portière du véhicule du praticien pendant les visites à domicile chez les patients. On a volé du matériel ».  
Coût du sinistre : 2 700 €



## LES POINTS FORTS D'APRIL

UNE OFFRE DÉVELOPPÉE SUR MESURE ET METTANT L'ACCENT SUR LES GARANTIES QUI COMPTENT VRAIMENT POUR LA PROFESSION :

- › Une couverture **Responsabilité Civile Professionnelle conforme à la loi Fourcade**
  - Dommages subis par des tiers et résultant d'atteintes à la personne : **8.000.000 € par sinistre et 15.000.000 € par année d'assurance**
- › Vous bénéficiez de la **clause de connaissance du risque par l'assureur** relative en particulier aux protections antivol
- › Le **contenu professionnel** est assuré en **valeur à neuf** (incendie – dégât d'eau – vol – vandalisme...) avec une compensation de la vétusté à dire d'expert en cas de sinistre pouvant aller jusqu'à 33 % de la valeur à neuf
- › Les **fonds du cabinet professionnel** sont couverts en cas de vol par effraction ou agression y compris lorsqu'ils se trouvent (sous clefs) dans l'**appartement privé** du praticien
- › Le **vol** par effraction ou agression **de l'ordinateur** portable servant à la **comptabilité** du cabinet est couvert ainsi que la **reconstitution des médias** y compris dans l'**appartement privé** du praticien
- › Vos **plaques professionnelles** devant l'entrée sont protégées par la garantie **bris de glace et enseignes** sans plafond de capital et sans franchise
- › Nous n'appliquons **aucune journée de carence** ou franchise lorsque la garantie **Pertes d'Exploitation** entre en jeu suite à incendie
- › En cas de **dommage ou de vol des effets** de vos **clients** lors de la consultation, vous êtes couverts par la garantie Responsabilité Civile en tant que dépositaire
- › Les dommages au contenu résultant d'un **effondrement total ou partiel de l'immeuble ou du faux plafond** sont couverts en valeur à neuf

## CIBLES

Les professions du paramédical soumises à la loi Fourcade :

- Kinésithérapeute
- Infirmier(e)
- Pédicure
- Podologue
- Orthoptiste
- Diététicien
- Orthophoniste
- Ostéopathe

## Avec April

- › **50 années d'expérience** dans le domaine des professionnels de la santé
- › **Un tarif en ligne en quelques clics pour une solution sur mesure**
- › **Un conseiller dédié en cas de sinistre**, qui suivra l'instruction de votre dossier de sa déclaration jusqu'à son règlement



## GARANTIES DE BASES

<p><b>Incendie – Explosions &amp; Risques annexes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Dommages électriques</li> <li>› Choc de véhicule même non identifié</li> <li>› Excès de chaleur sans embrasement</li> <li>› Tempêtes – grêle – poids de la neige</li> <li>› Attentats – émeutes – mouvements populaires</li> <li>› Effondrement</li> </ul> <p><b>Dégât des eaux et risques annexes</b></p> <p><b>Vol</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu (matériel, agencements, marchandises) : montant à définir par le souscripteur et à indiquer dans les Conditions Particulières. L'assureur interviendra au maximum à hauteur de ce capital.</li> </ul>
<p><b>Bris de glaces et enseignes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital Illimité</li> </ul>
<p><b>Pertes d'exploitation suite à incendie – explosions &amp; risques annexes (sur option)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Tempête – grêle – poids de la neige – effondrement</li> <li>› Dégâts d'eaux</li> <li>› Dommages électriques</li> <li>› Bris de machines</li> <li>› Vol – vandalisme</li> <li>› Attentats, mouvements populaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital à fixer aux conditions particulières.</li> </ul>
<p><b>Responsabilité Civile exploitation et professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels : 8.000.000 € par sinistre et 15.000.000 € par année d'assurance.</li> </ul>
<p><b>Individuelle accident des clients et individuelle agression</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la limite d'un capital global de 499.446 €</li> </ul>
<p><b>Bris de machine (sur option)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital à fixer aux conditions particulières dans la limite de 76.000 € et à hauteur duquel l'assureur interviendra au maximum en cas de sinistre</li> </ul>

## LES OPTIONS-PAR CONTRAT SEPARÉ

<p><b>La formule « multirisque immeuble »</b></p> <p><b>La « protection juridique »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'assuré est propriétaire du bâtiment renfermant son cabinet, celui-ci sera à assurer par contrat séparé en Multirisque immeuble.</li> <li>• Couverture jusqu'à 30.000 € par sinistre.</li> </ul>
---	---

POUR CONNAITRE VOTRE TARIF, RENDEZ-VOUS SUR

[www.april-on.fr](http://www.april-on.fr)



N° Service commercial  
03 88 65 88 51



[www.april-on.fr](http://www.april-on.fr)

**april entreprise | Est**

200, avenue de Colmar 67100 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 65 86 40 - Fax : 03 88 39 62 45  
CS 40226 - 67089 STRASBOURG Cedex  
Mail : aee\_service\_commercial@april.com

SAS de courtage d'assurances au capital de 610.040 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B648 501 864 et à l'ORIAS sous le n° 07 027 676 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.



L'assurance en plus facile.